

Apocalypse ?

NON !

Il est amusant de constater que les partisans du «oui» prédisent l'apocalypse en cas de victoire du «non». Mais ces mêmes «ouiistes» ne savent rien nous dire sur une probable victoire du «oui» et l'avenir des Européens. Car il ne faut pas se tromper de débat, les partisans du «non», motivés pour une autre Europe, estiment que valider aujourd'hui ce projet de constitution, c'est consolider la politique libérale de l'Europe, que l'on étale au grand jour mais qui n'est pas nouvelle. Rappelez-vous ces trois lettres, CEE : Communauté Economique Européenne, tout cela clairement annoncé ! Pourquoi voulez-vous que l'on inscrive plus de social là-dedans ! L'Europe qui affiche aujourd'hui son vrai visage a grandi à vos côtés, et vous avez validé sa politique sans vous en apercevoir.

A lors, le 29 mai, si je vote «non», c'est pour dire ça suffit, ras le bol de cette politique d'hypocrites motivée par la grandeur du marché, au grand dam des sacrifiés du productivisme. Marre de l'hégémonie de ces pays fondateurs, qui consolident une nouvelle fois leur rang et leur pouvoir, sans plus d'égard pour les pays dit «émergents». Ne suivons pas l'idée que l'Europe doit absolument être l'égale de l'Asie et de l'Amérique du Nord. L'Europe doit se construire à son rythme, l'Humain au centre du système. Dire «oui» à ce projet constitutionnel, c'est accélérer le processus qui nous conduira vers l'aggravation de nos conditions de vie. Dire «non», c'est faire l'effort de réorganiser notre vie, en acceptant les contraintes qui nous pousseront vers une Europe à visage humain. C'est décidé le 29 mai, je réponds «NON» à la question de Monsieur Chirac !

Solferino

L'Aiguillon condamné dans l'affaire Gouache

Aidez-nous à faire triompher la Vérité !

L'association *Energies Citoyennes* a été condamnée le 27 avril 2005 à payer 3.800 euros de dommages et intérêts pour diffamation envers Vincent Gouache, l'attaché parlementaire de Jean-Pierre Gorges. Evidement, EC a fait appel devant la cour de Versailles.

Dans son édition de mars 2004, *L'Aiguillon* 39 avait raconté un fait divers survenu le 3 février précédent rue Daniel-Boutet à Chartres, sur la base de deux témoignages directs de la scène, enregistrés au commissariat de Chartres. Un collaborateur du député-maire de Chartres, candidat aux élections régionales sur la liste UMP, aurait agressé une riveraine (parce qu'elle aurait tenté de détériorer sa voiture en stationnement irrégulier), une dame psychologiquement fragile qu'il aurait projetée à terre, dont la tête aurait heurté violemment le sol et qui aurait été assommée et ensanglantée. Ensuite, l'agresseur s'était contenté d'appeler la ...police municipale. Et puis, évidemment, rien n'avait filtré dans la presse locale officielle... La publication dans *L'Aiguillon* 40 d'avril d'un droit de réponse ne suffisait pas à calmer la rage de Vincent Gouache d'avoir été pris en flagrant délit. Dans la foulée, il assignait EC devant le tribunal de grande instance de Chartres.

Les principaux motifs qui ont conduit le tribunal à condamner l'association sont les suivants :

- parce que l'un des deux témoins de l'agression, cité par *L'Aiguillon*, a d'abord produit son témoignage dactylographié (avant d'en verser au dossier la version manuscrite, comme l'exige la loi), le tribunal a décidé de ne pas en tenir compte,

- parce que le tribunal a jugé que l'attestation fournie par le deuxième témoin de *L'Aiguillon* avait une valeur moindre que celle du policier municipal - assermenté - cité par Vincent Gouache, lequel policier n'a pourtant pas assisté à l'agression,

- parce qu'à l'audience, la défense de *L'Aiguillon* n'a pas apporté la preuve qu'elle avait publié le droit de réponse de Vincent Gouache,

- parce que la dame fragile, (internée en psychiatrie) n'a pas porté plainte contre son agresseur.

Aujourd'hui, l'existence de *L'Aiguillon* est tout simplement menacée à cause de ce jugement. Avant même le procès en appel, *Energies Citoyennes* a dû faire un chèque de 2.500 euros à Vincent Gouache. C'est pourquoi, afin que notre journal impertinent continue à vivre, nous demandons à nos lecteurs de nous aider financièrement à supporter le coup, en attendant de rebondir et de faire triompher la Vérité.

Venez exprimer votre solidarité le 21 mai à la Fête de L'Aiguillon !

Bouc émissaire, moutons noirs et gris

Le Conseil Municipal de Lucé du 12 mai n'a pas dérogé à la règle du pitoyable instaurée par l'équipe morlandesque depuis plus de quatre ans. D'abord, Jacques Morland a exploité la disparition de Jackie Plault pour accuser *L'Aiguillon*, dans son opus 51, d'avoir sali sa mémoire. Ce à quoi notre journal répond que ses critiques se sont focalisées sur l'homme public et politique ; il assure aussi que l'ancien 1^{er} adjoint était un homme d'honneur et honnête, lui. Ensuite, Isabelle Diveki s'est vue officiellement retirer son mandat d'adjointe, six mois après être entrée en dissidence. Libre et victime, elle briguera la tête de liste UDF aux prochaines municipales. La lutte fratricide à droite pour le leadership s'annonce sanglante entre elle et Jean-Claude Maini, l'éminence grise de Morland. Enfin, une majorité d'élus a accepté que les frais de justice de Morland et Minsky, contre qui le Mrap a porté plainte pour propos racistes, soient payés par les Lucéens...

Conférence-débat avec José Bové en soutien aux Faucheurs Volontaires d'OGM

«La désobéissance civique, ultime recours des citoyens»

C'est sur ce thème que José Bové a choisi d'intervenir lundi 11 avril à Champhol devant 700 personnes. Il répondait à l'invitation de la *Confédération Paysanne*, des *Verts*, d'*Attac* et d'*Energies Citoyennes*, deux jours avant le procès de 44 faucheurs volontaires d'OGM à Orléans.

Le leader altermondialiste, très à l'aise et très simple, a fait un historique complet de la «désobéissance civique», évoquant le *Discours de la servitude volontaire* de La Boétie (1530-1563), la charte des droits de l'Homme, Henri David Thoreau (1817-1862), l'écrivain américain inventeur du concept. Il a également cité Gandhi, Martin Luther King, puis l'appel à l'insoumission pour refuser la guerre en Algérie, l'action des «343 salopes» qui militèrent pour le droit à l'avortement, la revendication du droit au logement portée par le DAL, celle des consommateurs bretons s'opposant à l'extension des porcheries industrielles pour exiger une eau de qualité sans danger pour la santé.

L'action des Faucheurs Volontaires de plants OGM, s'inscrit dans cet esprit de combat pour la protection des nappes phréatiques, la préservation de l'environnement et de la biodiversité pour les générations futures. Il n'est pas contre la recherche, mais pour le principe de précaution. Dans leur énorme majorité (au moins 70%), les Français ne veulent pas d'OGM dans leur assiette. Il s'agit de garantir un droit, qui n'est plus pris en compte par les pouvoirs publics, celui de pouvoir vivre dans un environnement sain. Ce droit à l'environnement est aujourd'hui bafoué par le droit du commerce.



José Bové a terminé son discours en rappelant qu'il n'était pas animé par la haine, qu'il fallait mener l'action avec le sourire et prendre plaisir à agir. Pendant le débat qui a suivi, il a rappelé que le soutien aux Sans-Papiers et l'action des casseurs de pub étaient aussi des actions de désobéissance civique. Interrogé sur la constitution européenne, Bové a affirmé être pour un non de plaisir, pour instaurer le débat. Ce n'était pas pour nous déplaire à *Energies Citoyennes* !

Denys Calu

Fête de L'Aiguillon

Buffet-barbecue avec Apéro citoyen

Animation musicale avec: Alain TISSANDIER Daniel OSSIG Jean-Claude CAPILLON ...et... MÉTIS'SOUND

SAMEDI 21 MAI à LÈVES

La Grange aux Quatre Vents de 11h. à 20h.

ENTRÉE: 2€ TR: 1€

ÉNERGIES CITOYENNES

DÉBAT 1: Veut-on la peau de la presse alternative ?

DÉBAT 2: Passions d'Europe (Oui ou Non au TCE) ?

Stand militants

De toute évidence, la lecture de *Votre Ville* (n°39 d'avril) est une tâche éprouvante. Aussi vais-je vous donner quelques conseils avant de vous y plonger. Tout d'abord, évitez d'ouvrir la revue si vous vous sentez fatigué car vous risqueriez un accident vasculaire. L'immersion commencée, faites une pause toutes les quatre pages environ, respirez calmement (je sais, c'est difficile) et replongez. La lecture terminée, évitez tout effort violent. Buvez beaucoup d'eau et ne restez pas en plein soleil. Bon, vous êtes prêts. Commençons le déchiffrage.

Page 4 : la fête du parfum. Extraits de l'entretien avec Michel Teilleux, toujours adjoint chargé de la promotion de la Ville mais ancien président de la Chambre des métiers : *«S'il est vrai que la pole positon de la filière parfum en France est tenue par tout notre département et l'ensemble des entreprises de la Cosmetic Valley, Chartres en est la capitale»*. Et à Grasse, ils fabriquent du jus de purin ? Toujours dans la rubrique je me la joue modeste : *«Nous voudrions que la fête du Parfum à Chartres prenne une dimension internationale»*. Alors là danger ! L'international n'est pas porteur en ce moment. Les *Artisanales* devaient aussi avoir une dimension internationale et patatras ! Ce fut la chute de son promoteur.

Page 5 : fête du parfum (suite). *«Plus d'une trentaine de diffuseurs laisseront échapper des odeurs qui évoqueront la mer ou le ciel...»*. Sale temps pour les asthmatiques qui devront porter un masque ce jour-là sinon gare aux crises. Quant aux odeurs qui évoquent la mer, on peut le



❖**Démolition Man.** Un Chartrain nous a transmis cette citation

extraite du bouquin de Philippe Meyer, *Démolition avant travaux*, pour définir l'attitude de JPG pendant les séances du CM : «La politique, ce n'est pas de résoudre les problèmes, c'est faire taire ceux qui les posent».

❖**Votre cabane va brûler.** Au cours de la séance de mars du comité de pilotage du projet de restructuration urbanistique du quartier de Beaulieu, le préfet Marc Cabane a dit publiquement son opposition à la mouture actuelle, qui ne prévoit pas de reconstruire le même nombre de logements sociaux que ceux qui seront détruits. La colère de JPG a alors explosé en milliers éclats d'obus au milieu d'un auditoire médusé de quarante personnes. Et notre député-maire de jurer en sortant qu'il aurait la peau de l'impertinent fonctionnaire. Il est donc à ce point fatigué qu'il n'a pas compris que jamais le préfet n'aurait sorti cette pique sans soutien haut placé...

❖**Manque à gagner.** L'Office municipal HLM de Chartres tire la langue. Le manque à gagner annuel dans le recouvrement des loyers dépasse le million d'euros à cause de la vacance des nombreux logements rendue nécessaire par les projets gorgiens.

❖**«L'ennemi de mon ami est mon ami».** Depuis l'alternance intervenue en avril à la Chambre de Métiers, JPG est obligé de ménager la chèvre et le chou, entre Michel Cibois, le nouveau patron, et Michel Teilleux, son ami déchu. En fin diplomate, d'une part, il déclare qu'il se réjouit de l'arrivée d'une nouvelle équipe à la tête de la Chambre, d'autre part, il exhibe son adjoint municipal dans *Votre Ville* comme grand organisateur de la ...fête du parfum. Ça reclasse effectivement...

❖**Injures.** Richard Dubreuil, 10^{ème} adjoint chartrain chargé des affaires scolaires, de l'enseignement et de la formation, est décédé le 20 octobre 2004. Il n'a toujours pas été remplacé. C'est injurier sa mémoire que de laisser penser que ce grand «ministère» municipal peut se passer d'un responsable. C'est aussi entretenir le doute sur la compétence réelle des autres élus gorgiens...

❖**Frères d'armes.** Grand moment d'émotion lors du CM de Chartres du 14 avril pour célébrer le trentième anniver-

concevoir quoique la mer n'exhale pas toujours des parfums enchanteurs mais le ciel ? Une odeur qui évoque le ciel. Perplexe, je me suis rendu dans une parfumerie et j'ai demandé à la vendeuse un parfum de ciel. Embarras de cette dernière qui, dubitative, s'est contentée de lever les yeux au ciel. Pourtant, je veux bien remuer ciel et terre pour humer une odeur de ciel. Si j'arrive à mes fins, je serai ravi au septième ciel. J'espère toutefois qu'il s'agira de ciel fin n'ayant pas un goût prononcé pour le gros ciel. En attendant, je me contenterai d'admirer mon ciel de lit. Parmi les animations prévues, une exposition me ravit : «l'effleur bleu des parfums». Effleur bleu moi-même, j'en salive d'avance.

Page 7 : les aventures de Tédé, Rose et Laflèche. La petite faute du mois : garrot est orthographié avec un seul r, et bien sûr il en faut deux. Monsieur Robert me l'a confirmé. A cela, il convient d'ajouter une faute vénielle, le verbe gêner prend un accent circonflexe mais n'ergotons pas. Non, je me contenterai de deux remarques : la première est contenue dans la première bulle. Un médecin conseille aux pompiers de ne pas faire de garrot au bras de la victime sinon, dit-il, «vous pourriez tuer le bras». L'expression est hardie : faire la peau à un bras, c'est en faire de facto un bras mort. L'image, convenez-en, ne coulait pas de source. J'en arrive maintenant à une observation plus grave.

saire de l'élection de Georges Lemoine au Conseil Municipal. Tous ses collègues, de droite comme de gauche, ont entonné un émouvant «Happy Birthday, Mister President». Les dames l'ont tendrement bisouté et les hommes lui ont servi quelques viriles accolades. Ensuite, est arrivé le moment des cadeaux, dans un subtil mélange de bon goût et de sensualité : grenades défensives, mines anti-personnel, gilet pare-balles, AK-47, M-16 et missile Stinger...

❖**Cancre.** Rémi Martial a fait une bourde le même soir en déclarant que la gestion sportive municipale avait été calamiteuse du temps de l'ancien maire socialiste. JPG a eu du mal à réfréner sa colère en constatant que le benjamin du Conseil n'avait rien retenu de la leçon qu'il avait pourtant demandé à ses troupes d'apprendre par cœur : «Lemoine est notre ami, c'est lui qui nous fera gagner les prochaines élections. Lemoine est notre...».



❖**A mauvaise école.** Wilson Valor, le maire de Luisant, flippe pour sa réélection. Dans *L'Echo* du 23 avril, il reproche à deux de ses quatre policiers municipaux de verbaliser à outrance, dans toutes les rues de la commune. Par hasard, n'auraient-ils pas été formés à l'école gorgienne ?

❖**Bleus de Beauce.** Dimanche 24 avril, à l'issue de la fête du parfum, la distribution gratuite des hortensias bleus exposés sur le parvis de la cathédrale a failli tourner au pugilat - à tel point qu'il a fallu appeler les bleus municipaux en renfort tellement les gens étaient demandeurs. Certains, frustrés de n'avoir pas été servis, ont alors «attaqué» des jardinières disposées dans l'enceinte de la mairie. Il paraît que le lendemain matin, Bob Boulanger, adjoint à l'urbanisme, n'a pas apprécié le spectacle de la désolation végétale. Au fait, à quoi servent les caméras de surveillance ?

Que peut-on voir dans ces dessins ? Le personnage qui bloque le véhicule des pompiers, qui renverse ce pauvre Laflèche, qui n'attache pas sa ceinture de sécurité, qui téléphone en conduisant, qui commet des excès de vitesse, qui finit par avoir un accident, où ses enfants non attachés sont éjectés de l'automobile par le pare-brise, ce conducteur écérvelé, énervé, irresponsable est une conductrice. Doit-on y voir la manifestation d'une misogynie volontaire, latente, inconsciente ? Je ne puis répondre, en tout cas, mes amies féministes sont très irritées et adressent à l'insolent un carton jaune. Tédé va devoir se faire pardonner. Il est vrai que cette histoire est caricaturale. L'homme est le sauveur, qui plus est pompier avec son casque rutilant et sa veste de cuir noir et la femme, celle par qui les malheurs arrivent : bof ! Rassurez-vous, mesdemoiselles, mesdames, *L'Aiguillon* vous aime.



Bonjour le Degas !

L'Aiguillon a découvert sur le site Internet du Syndicat de la Magistrature un rapport citant le nouveau directeur départemental de la sécurité publique, Erick Degas, quand il était commissaire à Poissy dans les Yvelines. Ce rapport fait suite à une enquête diligentée par le Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), le Syndicat de la Magistrature, la Ligue des Droits de l'Homme et le Syndicat des Avocats de France. Il a été rédigé par une commission composée de Aïda Chouk, magistrate, Laurence Gillet, avocate, Antoine Spire, journaliste, et Emmanuel Terray, professeur à l'EHESS. (<http://www.syndicat-magistrature.org/rubrique/10.html>)

«... Les policiers frappent à la porte de Monsieur V. G., père de Monsieur C. G., le lundi 19 novembre 2001 vers 10 heu-

res. Monsieur V. G. les fait entrer pour qu'ils effectuent une perquisition ; sa chambre étant fermée à clef pour que sa fille ne dérange pas ses affaires, il leur a demandé de patienter avant de leur ouvrir. Les policiers lui auraient répondu : "trop tard, de toute façon l'assurance vous remboursera", et ils défoncent la porte. Les policiers lui auraient dit : "c'est dégueulasse chez vous".

«Le même jour, vers 10 h du matin également, les policiers, sous la conduite du commissaire, **Monsieur Degas**, sonnent chez Madame M. D., séparée de Monsieur V. G., 18 avenue de la Coudraie, pour rechercher son fils, Monsieur C. G., qui avait participé à la protestation du 17 (ndlr : en réponse à de précédentes violences policières). Le jeune homme n'étant pas chez lui, sa mère étant au travail et sa petite sœur de 6 ans à l'école, les policiers ont entendu du bruit dans l'appartement et enfoncent la porte d'entrée avec un bélier. (...)

«Le même jour, les policiers se présentent chez Monsieur et Madame DJ., au 55 allée des Migneaux, 4ème étage, pour interpellé Monsieur B. DJ. (...) Les policiers seraient violemment entrés dans l'appartement mettant la chambre de Monsieur B. DJ. sens dessus dessous. Monsieur H. DJ., handicapé à 80% dans un fauteuil roulant, aurait été injurié par le commissaire, **Monsieur**

Degas : "Ta gueule, vieux con". Un certificat médical atteste de ce qu'il aurait été frappé aux bras et aux jambes mais sa véracité est contestée par Monsieur Yves Colleu, procureur de Versailles».

«Vers 16 h, le **commissaire Degas** et cinq ou six de ses hommes auraient de nouveau frappé à la porte des DJ., et, sans attendre qu'on leur ouvre, seraient brutalement entrés dans l'appartement. S., leur petit-fils âgé de 17 mois aurait été violemment projeté contre le mur et secoué. L'un des fils, A., qui intervenait pour dire aux policiers de ne pas recommencer les violences du matin, aurait été matraqué, battu, sorti violemment de l'appartement, sa tête étant frappée à plusieurs reprises sur le sol, tiré par le col de son T-shirt, traîné dans les escaliers où son dos aurait rebondi sur les 4 étages avant que sa tête ne frappe à plusieurs reprises sur le trottoir. Projeté violemment dans le car de police, selon les témoins présents à ce moment, le jeune homme y aurait été violemment corrigé. Selon ses dires, les policiers lui auraient aspergé le visage avec une bombe lacrymogène». (...)

«La famille DJ. voulait porter plainte contre le **commissaire Degas** et les forces de police, mais le juge a ordonné une consignation de 3.050 euros pour que cette plainte soit recevable, ce qui a contraint la famille DJ. à renoncer à sa plainte : la consignation est disproportionnée avec leurs moyens». (...)

«Il nous a été donné d'entendre directement au cours d'une réunion publique le discours du commissaire **Erick Degas**, responsable des commissariats de Poissy, Carrières, Triel, Verneuil, Vernouillet, Vilennes, Médan. Il stigmatise «les cités criminogènes» (sic) de la Coudraie et de Beauregard et se félicite d'une baisse de la délinquance sur Poissy qu'il chiffre à 4,8% depuis son arrivée. "Les voyous commencent à avoir peur malgré les cabales médiatico-politico-associasso et je ne sais ... montées contre moi en décembre 2001 suite aux événements de la Coudraie"».

«Depuis sa nomination au commissariat de Poissy en mars 2000, le **commissaire Erick Degas** n'a ainsi jamais caché son intention de stigmatiser particulièrement les habitants de ces quartiers de Poissy. Lors d'une réunion publique, le 26 janvier 2001, il a fait état de son souhait de programmer une ou deux opérations réactives envers des "voyous" qui font acte de malveillance et qui doivent être contrôlés. Ces dérapages verbaux sont à rapprocher de tous les témoignages qui font référence à la violence du **commissaire Degas** et à ce que beaucoup considèrent comme une aggravation de la brutalité policière sur Poissy depuis son arrivée».

plex, alias La Hurllette, clochard qui dissertait en plaçant volontiers une citation latine entre deux goulées de gros rouge. Eh oui, pas de banc sans clochards, c'est normal et pas besoin de convoquer le ban et l'arrière ban pour cela. Allez, fermons le ban ! Et si ces 1.000 bancs étaient destinés à compenser le fait que JPG n'a pas été élu dans un fauteuil ? Pour finir, n'oubliez pas que la prochaine fête du parfum se tiendra pendant la braderie de mai. Après le parfum des roses, des vanilliers, de l'écorce des oranges, au programme : parfum des moules frites pour tout le monde, ça promet !

Alain Patelin

PS : mon salaire ayant été admis d'urgence en salle de réanimation, je n'en parlerai pas, toute visite étant interdite.